

ETAT CIVIL

Un nouveau passeport en 15 jours ?

➤ Raccourcir de moitié le délai d'obtention des nouveaux passeports électroniques : tel est le pari lancé par Daniel Sperling (photo), adjoint au maire délégué à l'état-civil, aux bureaux municipaux de proximité et aux visas. *"Je me bats auprès du ministère de l'Intérieur pour que le mois de délai soit ramené à 15 jours, et c'est tout à fait possible"*, explique-t-il. Pour l'heure, les demandes de nouveaux passeports affluent dans les 26 bureaux municipaux de proximité (*La Provence* d'hier). Ces dossiers sont ensuite envoyés en préfecture où ils sont étudiés pour validation. La fabrication des nouveaux passeports est centralisée à Paris. Premiers exemplaires attendus à Marseille le 11 mai. Ph. Serge ASSIER

